

ROZOY FLASH n° 184

Bulletin d'informations communales – 31 janvier 2022



Compte rendu de la réunion du 6 janvier 2022

La séance du Conseil Municipal du 6 janvier, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BÉKALAREK – Maurice POULAIN – Martine MAINGAINT – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Agnès JACOB – Xavier BOULANDE.

Absents excusés : Olivier THOUANT, pouvoir à José FLUCHER

Anne-Sophie COLOMBÉ, pouvoir à Xavier BOULANDE

Christelle BERNAILLE, Jean-René DURTETTE.

Michel DAUTRECQUE, suppléant, est également présent.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Demande de subvention API,
- Demande de subvention DETR,
- Demande de subvention APV,
- Maîtrise d'œuvre annexe mairie,
- Création de postes,
- Renouvellement de contrat PEC,
- Commission d'appels d'offres,
- Délégués Syndicats,
- Ligne de trésorerie,
- Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour

- Approbation Pacte 2 Sambre Avesnois Thiérache.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

Pascal Petit a fait part de son désir, pour raisons personnelles, de démissionner de son mandat de conseiller municipal.

Sa démission a été validée par la sous-préfecture. Agnès JACOB, suivante sur la liste du Conseil Municipal, est donc nommée conseillère titulaire.

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

DÉLIBÉRATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION API

Le Conseil Municipal sollicite le Département pour des subventions, au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement, au meilleur taux possible, pour les projets suivants :

Nature des travaux	Montant de l'opération HT
Réhabilitation d'un bâtiment annexe à la mairie	121 165.24 €
Mobilier Médiathèque	32 200.39 €
Jeux pour enfants – Parc de la Cour des Prés	61 637.00 €
Bar-Restaurant Entre Nous (chauffage et toiture)	57 927.24 €
Réaménagement du Stade Municipal	318 602.25 €

Les montants non subventionnés seront pris en charge par le budget communal.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le Conseil Municipal sollicite l'Etat pour des subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au meilleur taux possible, pour les projets suivants :

Nature des travaux	Montant de l'opération HT
Mobilier Médiathèque	32 200.39 €
Jeux pour enfants-Parc de la Cour des Prés	61 637.00 €
Restauration de la façade du Tiers Lieu Numérique	16 000.00 €
Bar-Restaurant Entre Nous (chauffage et toiture)	57 927.24 €
Réaménagement du Stade Municipal	318 602.25 €

Les montants non subventionnés seront pris en charge par le budget communal.

DEMANDE DE SUBVENTION APV

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

MAITRISE D'ŒUVRE ANNEXE MAIRIE

Dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal annexe à la mairie, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre (montage administratif du dossier, conception et suivi des travaux) à Mme Aurélie MENSUELLE, architecte au sein du Cabinet Site et Cité Architecture (LAON), pour un montant de 11 000.00 € HT.

CREATION DE POSTES

Afin d'assurer le fonctionnement du service, le Conseil Municipal décide la création de deux emplois d'Adjoint Technique Territorial.

- un emploi à 35 heures hebdomadaires qui sera occupé par Bruno RAVEAUX, à partir du 1^{er} mars 2022.
- un emploi à 24 heures hebdomadaires qui sera occupé par Maryse GERLOT, à partir du 18 février 2022.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT PEC

Il est décidé de renouveler le contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) de Odile HALLÉ, pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} avril 2022, à hauteur de 20 heures hebdomadaires.

NOMINATION COMMISSIONS

Suite à la démission de Pascal PETIT, le Conseil Municipal décide de modifier des commissions d'études comme suit :

- Commission d'appel d'offres : Pascal PETIT, suppléant, est remplacé par Xavier BOULANDE,
- Commission Sécurité Routière et Accessibilité : Pascal PETIT, membre, est remplacé par Agnès JACOB,
- Dynamisation, Fêtes, Jeunesse, Associations : Pascal PETIT, vice-président, est remplacé par Sylvain POULAIN.

DELEGUES SYNDICATS

Le Conseil Municipal décide de modifier les délégations aux syndicats comme suit :

- Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire du Collège : Pascal PETIT, titulaire, est remplacé par Agnès JACOB,
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Rozoy sur Serre : Pascal PETIT, suppléant, est remplacé par Agnès JACOB.

LIGNE DE TRESORERIE

M. le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'une avance de trésorerie dans l'attente de subventions.

Le Conseil Municipal décide de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 585 000 €, utilisables par tranches de 15 000 € sur 1 an, selon les besoins.

APPROBATION PACTE SAMBRE AVESNOIS THIÉRACHE

Le 7 novembre 2018, le Président de la République avait signé, à SARS-POTERIES, le pacte Sambre Avesnois Thiérache, qui scellait l'engagement de l'Etat et des collectivités territoriales pour la mise en mouvement de ce territoire. Près de 3 ans plus tard, l'élan suscité par ce pacte entraîne la nécessité d'approfondir l'action entreprise depuis 2018 en le renouvelant pour 3 nouvelles années.

C'est ainsi que le 19 novembre 2021, le Pacte 2 a été signé à GUISE. Il concerne la santé, l'éducation, l'économie, la formation, les infrastructures...

La commune de Rozoy sur Serre étant partie prenante, il y a lieu de délibérer pour l'approbation de ce pacte.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le pacte 2 pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache,
 - d'acter de la signature de M. le Maire du 19 novembre 2021.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce pacte 2 et d'acter la signature du 19 novembre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait part à l'assemblée de lettres de remerciements pour les colis de Noël.

Il informe que Sandrine CESAR et Marie MARLOT ont été nommées pour effectuer le recensement à partir du 20 janvier puis donne la parole pour **UN TOUR DE TABLE** :

Lucienne BEKALAREK rappelle que la Communauté de Communes devait intervenir dans la ruelle qui relie la rue de Verdun à la rue du Vieux Moulin (les eaux usées du secteur du quartier neuf arrivent dans un ruisseau voisin). La Communauté de Communes va être relancée.

Marie-Noëlle FRERE, pour Christelle BERNAILLE évoque le problème d'une fuite d'eau au niveau de la chaudière de l'école du Chapitre.

Xavier BOULANDE demande si les employés communaux peuvent repeindre divers passages piétons dans la commune (rue du Vieux Moulin, pharmacie, boulangerie, rue G.A Martin). Le passage d'un vaccinobus dans la commune serait le bienvenu. *Après demande auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé), il sera présent le 28 janvier après-midi.*

Il informe de l'ouverture de l'Ecole de la Chaudronnerie à VERVINS. (voir détail dans Informations Générales).

La séance est levée à 23h15.

Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2022

La séance du Conseil Municipal du 21 janvier, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, 1^{er} Maire Adjoint, débute à 20h30, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BÉKALAREK – Maurice POULAIN – Martine MAINGAINT – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Olivier THOUANT – Anne-Sophie COLOMBÉ.

Absents excusés : José FLUCHER, présent par téléphone, pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX

Agnès JACOB, pouvoir à Xavier BOULANDE - Jean-René DURTETTE, pouvoir à Patricia CARAQUIN

Christelle BERNAILLE

Michel DAUTRECQUE, suppléant, est également présent.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Demande de subvention APV,
- Travaux USEDA,
- Demande de subvention API,
- Demande de subvention Région,
- Demande de subvention CAF,
- Demande de subvention FAFA,
- Collégiale : avenants sur tranches fermes, travaux maçonnerie et toiture (amiante),
- Collégiale : demande de subvention avenants, DRAC, API, Région,
- Création d'un contrat PEC,
- Questions diverses.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

Ajout à l'ordre du jour

- Pénalités de retard : salle de convivialité et annexe maison médicale.

DÉLIBÉRATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION APV

Le Conseil Municipal sollicite le Département pour une subvention de 47 % au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie, pour les travaux suivants : Réhabilitation de la rue de Sedan pour un montant de 93 706.85 € HT.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

TRAVAUX USEDA

Dans le cadre de la réfection de la rue de Sedan, il est envisagé d'enfouir les réseaux électriques et téléphoniques, sous maîtrise d'ouvrage de l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne).

Le coût total de l'opération est évalué à 114 906.06 € HT avec un coût résiduel pour la commune de 67 351.43 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire cette opération au budget.

DEMANDE DE SUBVENTION API

Le Conseil Municipal redélibère sur la demande de subvention au Département, au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement, au meilleur taux possible, pour les travaux suivants : Bar-Restaurant Entre Nous (chauffage et toiture) pour un montant de 63 482.24 € HT.

Cette délibération annule et remplace celle du 6 janvier 2022.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

DEMANDE DE SUBVENTION REGION

Le Conseil Municipal sollicite la Région Hauts de France, pour des subventions, au meilleur taux possible, pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Montant de l'opération HT
Bar-Restaurant Entre Nous	63 482.24 €
Réaménagement du Stade Municipal	318 602.25 €

Les montants non subventionnés seront pris en charge par le budget communal.

DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Le Conseil Municipal sollicite la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour des subventions, au meilleur taux possible, pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Montant de l'opération HT
Mobilier médiathèque	32 200.39 €
Travaux médiathèque	171 960.00 €

Les montants non subventionnés seront pris en charge par le budget communal.

DEMANDE DE SUBVENTION FAFA

Le Conseil Municipal sollicite le FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour une subvention, au meilleur taux possible, pour les travaux suivants : Réaménagement du Stade Municipal pour un montant de 318 602.25 € HT.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

COLLEGIALE : AVENANTS SUR TRANCHES FERMES, TRAVAUX MAÇONNERIE ET TOITURE (TRAITEMENT AMIANTE ET REMPLACEMENT DE PIERRES DE TAILLE)

M. le 1^{er} Adjoint informe que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de la restauration de la collégiale.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter au marché en cours le montant proposé : 112 917.31 € HT.

COLLEGIALE : DEMANDE DE SUBVENTION AVENANTS, DRAC, API, REGION

Le Conseil Municipal sollicite la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Département et la Région Hauts de France pour des subventions, au meilleur taux possible, pour les travaux suivants : Collégiale (toiture et maçonnerie) pour un montant de 112 917.31 € HT.

Les montants non subventionnés seront pris en charge par le budget communal.

CREATION D'UN CONTRAT PEC

Le Conseil Municipal décide de créer un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) de 20 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois, à partir du 1^{er} mars 2022.

PENALITES DE RETARD : SALLE DE CONVIVIALITE ET ANNEXE MAISON MEDICALE

Compte tenu des retards pris pour les travaux de la salle de convivialité et l'annexe de la maison médicale, il est possible d'appliquer des pénalités de retard aux diverses entreprises engagées.

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer les pénalités de retard, compte tenu des circonstances (contexte sanitaire).

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements pour colis de Noël.

Suite à de nombreuses infiltrations, l'église va être fermée temporairement, dans l'attente d'une intervention par entreprise.

Tour de table : **Martine MAIGNANT**, responsable de la section Embellissement fait part de son découragement et déplore

Clôture de la séance à 22H00.

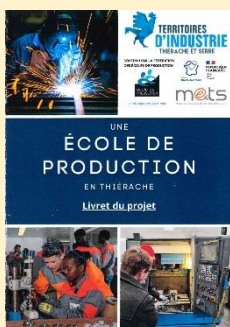
l'incivilité de certaines personnes qui ont volé les pierres entourant les 2 parterres de fleurs situés à l'entrée du village (zone Intermarché).

Michel DAUTRECQUE demande quand sera fait le mur de soutènement, à l'entrée d'APREMONT. L'entreprise retenue va être relancée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

METS (Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre) ÉCOLE DE PRODUCTION

Les écoles de production proposent à des jeunes de 15 à 18 ans des formations qualifiantes et insérantes basées sur une pédagogie du faire pour apprendre. C'est une école faite par des entreprises pour des entreprises.



Un maître professionnel pour 12 élèves. 24h de pratique et 11h d'enseignement général. Actuellement, il existe 35 écoles en France.

A la rentrée 2022/2023, une école de production sera ouverte et basée à Vervins afin de proposer des formations aux métiers de la chaudronnerie industrielle et du soudage pour 12 élèves. « On y apprendra un métier en fabriquant des produits ou en proposant des services, pour répondre à de réelles commandes clients. »

L'idée est de prévenir le décrochage scolaire. Le deuxième enjeu est de constituer un vivier de recrutement pour les entreprises locales. A terme, l'objectif est de dynamiser le tissu industriel local. Les jeunes sont sous statut scolaire. L'école coûtera 15€00 par mois, le reste étant financé par la Région, l'Etat et les entreprises partenaires.

Contactez Marie-Aimée MOTTE, chargée de projet école de production :

ma.motte@enthierache.com

au 06 71 56 58 59

Adresse : 5 avenue du Préau 02150 VERVINS



Le recensement a débuté le 20 janvier 2022. La commune a recruté Sandrine CÉSAR et Marie MARLOT comme agents recenseurs.



Nicolas FRICOTEAUX

Président du Conseil départemental de l'Aisne

José FLUCHER

Maire de ROZOY SUR SERRE

l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le Personnel Communal, les membres du C.C.A.S., du Syndicat des Ecoles, du Syndicat du Collège, du Syndicat des Eaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.



Organisé par
Rozyo Animations Loisirs
le dimanche 13 février - Salle des Fêtes
Ouverture des portes à 13h30
Lots : filets garnis

Port du masque et passeport vaccinal obligatoires

CINEMA

Judi 17 février

16h00 : ENCANTO – Dessin animé Disney –
Durée 1h43mn – Tous publics –

20h00 : On est fait pour s'entendre –
Comédie romantique – Durée 1h33mn –
Avec Pascal Elbé et Sandrine Kiberlain
Port du masque et passeport vaccinal obligatoires

